

Secrétariat à la condition féminine

**Rapport
annuel
1997-1998**

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le Secrétariat à la condition féminine

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500 D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 1999
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-18080-5
ISSN 1206-0771

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat à la condition féminine pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1998.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Justice, Procureure générale et
ministre responsable de la Condition féminine

Linda Goupil

Québec, mars 1999

Madame Linda Goupil
Ministre de la Justice, Procureure générale et
ministre responsable de la Condition féminine
1200, Route de l'Église
9^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport
annuel du Secrétariat à la condition féminine pour
l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1998.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expres-
sion de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre associée,

Léa Cousineau

Québec, janvier 1999

Table des matières

Date de création 9

Mission 9

Ressources humaines et financières 10

Structure organisationnelle 11

Programme Condition féminine 12

Réalisations en 1997-1998 12

- Analyse, recherche et coordination
gouvernementale 12
- Activités externes 14
- Communications 15

Date de création

C'est en 1979 que fut nommée la première ministre d'État à la Condition féminine et que le Secrétariat à la condition féminine fut mis sur pied. À cette époque, le Secrétariat était rattaché au ministère du Conseil exécutif. En avril 1995, le Secrétariat est détaché de ce ministère pour relever directement de la ministre de la Sécurité du revenu, maintenant ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité et ministre responsable de la Condition féminine.

Mission

La ministre responsable de la Condition féminine

Tous les ministères et les organismes du gouvernement du Québec partagent la responsabilité d'agir en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. C'est la ministre responsable de la Condition féminine qui, au nom du gouvernement, assume la cohérence des orientations et la coordination des interventions en cette matière. Elle veille également à ce que les lois, les règlements, les politiques et les programmes proposés par ses collègues prennent en compte les réalités, les aspirations et les intérêts différents des femmes et des hommes du Québec. Tant à l'étranger que sur la scène intergouvernementale canadienne, elle représente le gouvernement en ces matières.

Les orientations générales en matière de condition féminine sont définies dans *La politique en matière de condition féminine, Un avenir à partager...* qui encadre l'action des ministères et organismes, elle-même consignée dans des plans triennaux.

Le Secrétariat à la condition féminine

Le Secrétariat à la condition féminine fournit à la ministre responsable de la Condition féminine l'expertise professionnelle ainsi que le soutien administratif et technique nécessaires à la réalisation de son mandat. Le Secrétariat produit des analyses et soumet des recommandations ou des propositions à la ministre sur des questions qui ont une incidence sur les conditions de vie des femmes. Ses activités portent sur des sujets aussi variés que la santé, le travail, le milieu de vie, le développement économique et social, l'éducation, la violence, la régionalisation et les droits des femmes.

Le travail de coordination du Secrétariat concerne essentiellement la mise en oeuvre de la politique gouvernementale et des engagements du Québec sur la scène internationale en matière de conditions de vie des femmes. Il s'effectue principalement de concert avec les réseaux central et régional des responsables de la condition féminine dans les ministères et les organismes de même que par la participation à différents comités interministériels sur des questions ayant une incidence sur les conditions de vie des femmes.

Le réseau central

Le Secrétariat à la condition féminine anime et coordonne un réseau de responsables du dossier de la condition féminine dans plus de trente ministères et organismes du gouvernement du Québec. Ces personnes, désignées par les autorités de leur ministère, assurent la liaison entre leur organisation et le Secrétariat. L'essentiel de leur travail vise à faire en sorte que leur organisation intègre la préoccupation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses activités, ses programmes et ses services. Elles conseillent les autorités en ce qui concerne les conditions de vie des femmes et s'assurent de la réalisation des engagements inscrits par leur ministère ou organisme au programme d'action en matière de condition féminine.

Certains ministères ont en outre mis sur pied un réseau interne de responsables de la condition féminine dans leurs bureaux régionaux. D'autres ont une unité administrative entièrement dédiée à la condition féminine.

Le réseau régional

En vertu d'une entente de collaboration que le Secrétariat à la condition féminine a conclue en 1997 avec le Secrétariat au développement des régions et le ministère de la Métropole, un réseau régional de responsables du dossier de la condition féminine a été constitué.

Ces responsables ont le mandat de coordonner et d'harmoniser les interventions du gouvernement en région afin que les femmes soient représentées d'une façon équitable dans les instances locales et régionales et que leurs intérêts y soient pris en compte.

Ils font partie d'un réseau soutenu et coordonné conjointement par le Secrétariat à la condition féminine et le Secrétariat au développement des régions.

Ressources humaines et financières

La structure organisationnelle du Secrétariat est formée de trois unités administratives : la Direction générale qui comprend l'analyse, la recherche et la coordination gouvernementale, l'Administration et les Communications. Le Secrétariat comptait 26 postes permanents le 31 mars 1998.

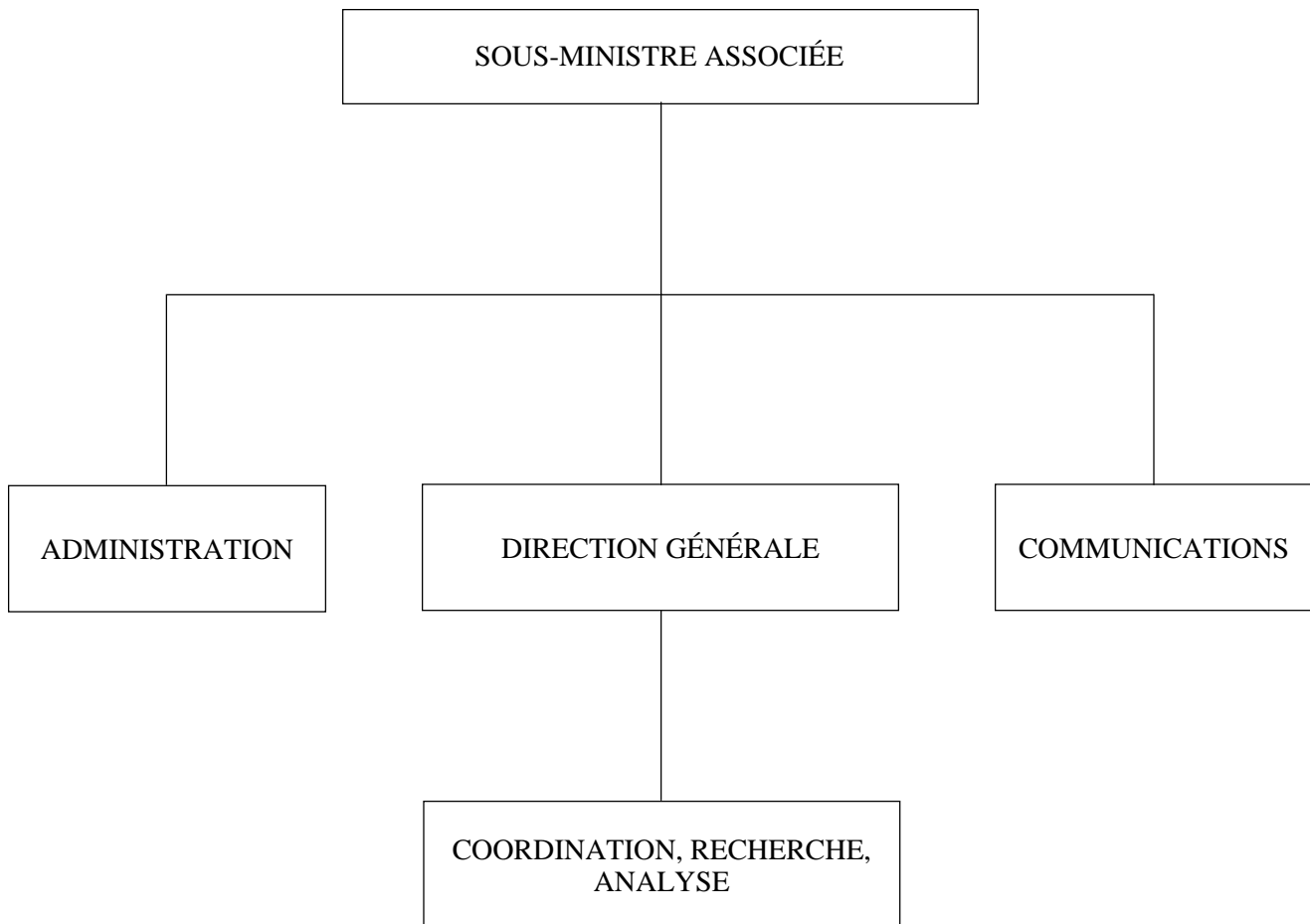
Unités	Hors-cadre	Cadre	Personnel professionnel	Personnel technique, de bureau et assimilé	Total
Direction	1			1	2
Administration			1	3	4
Communications			1		1
Direction générale		2	14	3	19
TOTAL	1	2	16	7	26

Le budget du Secrétariat à la condition féminine s'établissait à 1 819 000 \$ en 1997-1998.

Ventilation des crédits

SUPERCATÉGORIES ET CATÉGORIES	
Rémunération	1 381 700 \$
Fonctionnement	397 300 \$
Capital	—
Transfert	
– Support	40 000 \$
TOTAL :	1 819 000 \$

**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE
SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE**



Programme condition féminine

Le Secrétariat relève du Programme 1 Condition féminine du ministère de la Sécurité du revenu, maintenant dénommé ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière de condition féminine. Le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine contribuent tous deux à l'exécution de ce programme.

Réalisations en 1997-1998

Analyse, recherche et coordination gouvernementale

Les objectifs poursuivis par le Secrétariat découlent de la *Politique en matière de condition féminine, Un avenir à partager...* (1993-2003), de la cinquième orientation ajoutée à la Politique en mai 1997 visant à assurer *La place des femmes dans le développement des régions* ainsi que du *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*.

Objectif 1 : S'assurer, en partenariat avec les ministères et organismes et particulièrement avec les organismes centraux du gouvernement, de la mise en application du Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises

La cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine visant à assurer *La place des femmes dans le développement des régions* et le *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises* ont été adoptés le 30 avril 1997. Trente-trois ministères et organismes y sont associés.

La mise en oeuvre de la cinquième orientation et des trois grands types d'actions structurantes du Programme d'action (les projets mobilisateurs, les actions sectorielles, les actions locales et régionales) est en cours de réalisation. Le Secrétariat coordonne notamment les travaux des comités interministériels mis sur pied pour implanter les trois projets mobilisateurs, soit l'analyse différenciée selon le sexe, la prévention des grossesses précoces et le soutien aux mères adolescentes, le soutien à la progression des Québécoises dans les sciences et l'innovation technologique.

En outre, le Secrétariat a produit un rapport-synthèse des réalisations gouvernementales en matière de condition féminine pour la période 1993-1996 (mai 1997) et un rapport sur les consultations sur

La place des femmes dans le développement des régions (mai 1997).

Objectif 2 : Intervenir afin de s'assurer que les lois, politiques et programmes relevant des ministères et des organismes tiennent compte, lorsqu'il y a lieu, des droits des femmes, de leurs réalités, de leurs besoins et de leurs intérêts différents afin d'accroître l'efficacité des pratiques gouvernementales, leur évaluation et le suivi au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes

Dans une perspective d'assainissement des finances publiques et d'optimisation des ressources disponibles, le gouvernement du Québec a entrepris au cours des dernières années des réformes substantielles dans ses principaux domaines d'intervention, notamment dans le système socio-sanitaire, le système d'éducation, la sécurité du revenu, la fiscalité, les services à la famille et à la petite enfance. Parallèlement, il a mis sur pied de vastes chantiers pour stimuler la création d'emplois et il a adopté une politique de soutien au développement local et régional.

Si nécessaires soient-ils, ces bouleversements dans l'administration des affaires de l'État sont susceptibles de modifier la répartition des ressources et l'accessibilité aux services et de provoquer des effets secondaires indésirables.

Dans ce contexte, le Secrétariat doit veiller à ce que ces réformes n'aient pas d'effets préjudiciables sur les mesures adoptées jusqu'à maintenant pour corriger la disparité des conditions socio-économiques des femmes et des hommes, notamment les mesures énoncées au *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises* adopté par le gouvernement. De même, il doit souligner les entraves que peuvent comporter ces réformes par rapport aux progrès déjà réalisés en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et proposer, le cas échéant, des adaptations ou des solutions qui permettent de sauvegarder les acquis, voire même de les consolider sans dépenses additionnelles.

Par ses interventions (production d'analyses, formulation d'avis, participation à des comités interministériels) le Secrétariat a contribué à ce que plusieurs mesures gouvernementales tiennent compte davantage des différences qui caractérisent les conditions de vie des femmes par rapport à celles des hommes et notamment les mesures suivantes :

- La réforme de la coopération franco-québécoise;
- Les rapports relatifs à un programme d'équité salariale;
- La Loi modifiant la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires;
- La Politique familiale;
- Le projet de loi sur le ministère des Régions;
- Le Plan d'action Jeunesse;
- L'avant-projet de loi et le mémoire sur le régime d'assurance-parentale;
- Le Plan gouvernemental de la stratégie de mise en oeuvre de l'autoroute de l'information;
- La Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance;
- Le projet de loi instituant au Code de procédure civile la médiation familiale;
- Les ententes cadres de développement de plusieurs régions;
- Le transfert des fonds fédéraux pour la formation de la main-d'oeuvre;
- La Politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome;
- La Politique de soutien au développement régional et local;
- La Politique d'habitation;
- La mise en oeuvre et l'évaluation de la Politique en matière de violence conjugale;
- Le Cadre d'intervention pour le loisir et les sports;
- L'élaboration des orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles;
- Le Plan d'action international du gouvernement du Québec 1997-2000.

De plus, à l'instigation du Secrétariat, le Comité des priorités a inscrit une référence au *Programme d'action 1997-1998 pour toutes les Québécoises*, dans le document « Contexte et lignes directrices de l'exercice de planification stratégique 1998-2001 » appelant les ministères et organismes à indiquer comment leurs orientations stratégiques et leurs axes d'intervention sont compatibles et cohérents avec les objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes que s'est donnés le gouvernement.

Objectif 3 : Susciter et soutenir toute action des ministères et des organismes visant à favoriser, dans son domaine de responsabilités, l'égalité entre les femmes et les hommes

La ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie a annoncé la formation

d'un groupe de travail sur l'entrepreneuriat féminin en avril 1997. Le Secrétariat à la condition féminine a joué un rôle conseil et de soutien au sein de ce comité. Le rapport intitulé *Entreprendre au féminin* a été déposé en novembre 1997.

Les ministres du Travail et de l'Emploi et de la Solidarité ont constitué un groupe de travail pour compléter et consolider la problématique de l'emploi autonome à la lumière des études existantes et en cours. Le Secrétariat a joué un rôle conseil et de soutien au sein de ce comité. Le rapport a été déposé aux ministres en novembre 1997.

À l'instigation du Secrétariat à la condition féminine et du Conseil du statut de la femme, le ministère de la Culture et des Communications a accordé un contrat, le 20 juin 1997, visant la mise au point d'un site web québécois et francophone en condition féminine de façon à corriger la sous-représentation des femmes et en particulier des femmes francophones, comme utilisatrices et créatrices de contenu sur Internet.

Le Secrétariat fait en outre partie des groupes suivants :

- Le Comité de suivi de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*;
- Le Comité sur les services d'intégration à l'emploi pour les femmes;
- Le Partenariat de recherche *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles*;
- Le Comité interministériel sur le Plan d'action Jeunesse 1998-2001;
- Le conseil d'administration du Conseil des aînés;
- Le Comité interministériel sur l'Année internationale des personnes âgées;
- Le Comité interministériel sur le développement durable;
- Le Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale;
- Le Groupe de travail interministériel chargé de l'évaluation de la politique d'intervention en matière de violence conjugale;
- Le Groupe de travail sur la confidentialité des renseignements;
- Le Comité conseil de la politique d'intervention en matière de violence conjugale;
- Le Comité conseil de la campagne de sensibilisation à la violence faite aux femmes;
- Le Comité opérationnel de la campagne de sensibilisation à la violence faite aux femmes;
- Le Groupe de travail sur les orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles;

- Le Comité interministériel sur la commémoration du 50^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*;
- Le Comité permanent sur l'application de la *Charte de la langue française* au ministère de l'Emploi et de la Solidarité;
- Le Comité de sélection des projets d'ONG du ministère des Relations internationales;
- Le Groupe de travail interministériel sur les conjoints de fait;
- Le Comité interministériel sur le travail autonome.

Activités externes

Objectif 4 : Poursuivre la mise en oeuvre de mécanismes d'échange et de concertation avec les partenaires qui travaillent à l'amélioration des conditions de vie des femmes et particulièrement avec les groupes associés au mouvement des femmes

Liens avec le mouvement des femmes

Les pressions exercées par le mouvement des femmes ont favorisé l'adoption de nombreuses mesures gouvernementales contribuant à réduire les disparités entre les conditions de vie des femmes et celles des hommes. L'égalité réelle est cependant encore loin d'être atteinte. Des résistances profondes à la reconnaissance de ce droit sont encore inscrites tant dans les systèmes que dans les mentalités. Les progrès en cette matière dépendent largement des hommes et des femmes en position de pouvoir, surtout aux plus hauts échelons de l'État, de leur sensibilité à ces questions de droit, de leur détermination commune, de leurs efforts conjugués pour prendre action et faire évoluer la situation vers le respect constant du principe d'égalité.

Par principe d'égalité, nous entendons égalité des droits humains que sont les droits civiques, culturels, économiques, politiques et sociaux, égalité des obligations des femmes et des hommes, égalité en valeur et en dignité en tant qu'êtres humains, égalité des chances dans les choix de vie. Le mandat d'assurer le respect de ce droit n'appartient pas davantage aux femmes qu'aux hommes et aucun progrès durable n'est possible sans que les uns et les autres ne s'engagent dans cette voie de l'égalité.

Pour soutenir et orienter son action, le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec plusieurs groupes et organisations dont :

- l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS);
- la Fédération des femmes du Québec;

- Le Comité organisateur de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000;
- La Coalition en faveur de l'équité salariale;
- Relais-Femmes et le Comité québécois de suivi de Beijing;
- Le Réseau mondial des groupes de femmes autonomes ayant le français comme outil de travail;
- La Maison Parent-Roback;
- Le Réseau des femmes d'affaires du Québec.

Relations intergouvernementales canadiennes

La 16^e Conférence annuelle fédérale, provinciale et territoriale des ministres responsables de la Condition féminine s'est tenue à Halifax les 30 et 31 octobre 1997. Le Québec a fait deux importantes présentations lors de cette conférence. La première portait sur le *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, deuxième phase de mise en oeuvre de *La politique en matière de condition féminine, Un avenir à partager...* (1993-2003) et l'autre visait à présenter la mise en oeuvre de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale, Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, à la suite de son adoption par le gouvernement du Québec en décembre 1995. Le Secrétariat a effectué les travaux et les analyses nécessaires à la préparation de cette rencontre.

Lors de cette Conférence, le document fédéral, provincial et territorial réalisé par les ministres responsables de la Condition féminine qui porte sur *Les indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes* a été rendu public. Ce document rend compte des résultats d'un projet de deux ans qui présente un ensemble limité et innovateur d'indicateurs rendant compte de la situation économique des femmes. Ces indicateurs sont destinés aux gouvernements pour qu'ils puissent tenir compte dans leurs pratiques des différences observées entre les conditions socio-économiques particulières des femmes et des hommes; ils s'adressent aussi aux chercheuses et aux chercheurs, aux entreprises privées, aux organismes communautaires et à toute autre personne intéressée.

Le Secrétariat a aussi participé aux rencontres des hauts-fonctionnaires responsables de la Condition féminine. De plus, il participe aux comités de travail suivants :

- Le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la violence faite aux femmes;
- Le Comité fédéral, provincial et territorial sur la sécurité économique des femmes.

Activités internationales

Objectif 5 : Promouvoir sur le plan international le savoir-faire du Québec, les réalisations et les actions novatrices au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes

Il importe que les gouvernements les plus progressistes quant au respect des droits humains fondamentaux et à la lutte contre toutes les formes de discrimination fassent valoir sur le plan international leur action en faveur de l'égalité des femmes et des hommes pour faire échec aux courants contraires à ces valeurs d'égalité et de justice sociale qui survivent avec plus de vigueur dans certaines sociétés.

Cette action en faveur d'un progrès humain authentique et durable est un gage de santé démocratique qui attire le respect et la confiance des autres sociétés qui s'y investissent déjà et soutient les efforts de celles qui cherchent à s'y engager.

Que ce soit sur la scène intergouvernementale canadienne ou sur la scène internationale, le Québec est de plus en plus présent aux différents événements orientés vers la reconnaissance et le respect des droits des femmes.

Le Secrétariat a reçu la ministre déléguée auprès du premier ministre Chargée des Affaires de la Femme et de la Famille de la République de Tunisie, madame Néziha Zarrouk, du 7 au 11 avril 1997. La République de Tunisie a reçu à son tour du 11 au 15 février 1998 la ministre québécoise responsable de la Condition féminine, accompagnée par la sous-ministre associée au Secrétariat à la condition féminine. Ces échanges ont permis la signature d'une convention confirmant la mise en oeuvre du *Programme quinquennal de coopération tuniso-québécois dans le domaine des droits et des conditions de vie des femmes*. Pour entreprendre la réalisation de la première phase de ce programme, le Secrétariat a coordonné, du 23 au 30 mars 1998, une mission technique en Tunisie, composée de représentantes de six organisations québécoises partenaires et associées au programme de coopération.

Le Secrétariat a participé au *Colloque sur l'accès et l'intégration des femmes aux emplois non traditionnels* tenu à Lyon, France, du 13 au 20 avril 1997, et à la conférence internationale de l'OCDE *Les femmes entrepreneures à la tête de PME : une nouvelle force pour la création d'emploi et l'innovation*, tenue à Paris du 16 au 18 avril 1997.

Le Secrétariat a réalisé une mission dans le cadre de la programmation de la Commission permanente de coopération franco-québécoise 1997 portant sur *La parité de représentation dans les structures locales et régionales*, tenue en France du 13 au 20 octobre 1997.

Il a participé, au sein de la délégation canadienne, à la *Quatrième Conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes* organisée par le Conseil de l'Europe à Istanbul, Turquie, les 12, 13 et 14 novembre 1997.

Le Secrétariat a préparé des séances d'accueil pour les délégations du Togo et du Zaïre.

Il a participé aux journées d'information des corps consulaires qui réunissaient 37 conseillers généraux et représentants officiels des pays étrangers en poste au Québec.

Enfin, et pour la première fois de son histoire, il a produit des avis de pertinence sur des questions internationales à la demande du ministère des Relations internationales.

Communications

Le Secrétariat a secondé la ministre responsable de la Condition féminine en matière de communications et a offert le soutien nécessaire à la réalisation de diverses activités. Parmi ces dernières, mentionnons la participation à l'organisation de conférences de presse et de rencontres entre la ministre et les représentantes du mouvement des femmes, la rédaction de nombreux communiqués de presse, d'allocutions, de motions, de messages et d'autres documents, liés à l'amélioration des conditions de vie des femmes. Le Secrétariat a entretenu des relations de presse et répondu aux demandes d'information provenant des médias, du mouvement des femmes et de la population en général.

La bourse d'études Irma-LeVasseur a été remise le 20 avril 1997 par le ministre d'État à la Métropole au nom de la ministre responsable de la Condition féminine à chacune des deux jeunes récipiendaires, Ally Pen et Pohien Ear. Le projet primé, intitulé *Le pouvoir du clonage*, consistait à expérimenter une méthode de culture in vitro dans le but de cloner des végétaux.

La bourse d'études Irma-LeVasseur, du nom de la première femme médecin spécialiste du Québec, est réservée aux filles de 4e et 5e secondaires. Elle vise à encourager les filles à poursuivre leurs études en sciences ou en technologies.

Le Secrétariat à la condition féminine a organisé, le 22 mai 1997, le lancement public de la cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine, portant sur *La place des femmes dans le développement des régions*, et du *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*. La très grande majorité des activités de communication entourant ce lancement, dont la logistique, la production et la diffusion des documents et la conférence de

presse ont été planifiées, organisées et réalisées par les ressources internes du Secrétariat.

Le Secrétariat a, par ailleurs, participé à l'organisation des célébrations entourant le 25^e anniversaire du Conseil du statut de la femme, notamment à un événement tenu à l'Assemblée nationale le 18 mars 1998. Il a également été associé à la planification des activités commémoratives du 50^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*.

Au cours de l'année 1997-1998, le Secrétariat à la condition féminine a siégé au comité opérationnel et au comité conseil de la campagne gouvernementale de prévention de la violence faite aux femmes. Les travaux de ces comités sont coordonnés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Composition typographique : Mono•Lino inc.

Achévé d'imprimer en février 1999
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville